

# MASSUEVILLE



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no 445-15 modifiant le règlement de zonage no 293-11 afin d'ajouter des normes relatives au stationnement des autobus scolaires

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 novembre 2015, le Conseil de la Municipalité de Massueville a adopté le projet de règlement intitulé «Premier projet de règlement no 445-15 modifiant le règlement de zonage no 293-11 afin d'ajouter des normes relatives au stationnement des autobus scolaires».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 décembre 2015, à compter de 19h00, à la Mairie de Massueville, située au 246, rue Bonsecours à Massueville.** L'objet du règlement est de permettre, sous certaines conditions, le stationnement d'autobus scolaires sur les propriétés privées. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité. Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie de Massueville, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 16h00 ainsi que le jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Massueville, ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre